



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 04.09.2012 L'an deux mille douze et le dix septembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mrs KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents : Mme BONNÉ (excusée), Mr RASKOPF, Mmes BORIES, PORTAL, Mr DELBES, Mme RAHOU.

N° 12/70

Secrétaire : Mr BUONGIORNO.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire

OBJET :
CONVENTION
TERRITORIALE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS –
Programmation année
2012-2 – Requalification
du centre ville de Saint-
Juéry

Par délibération en date du 19 septembre 2011, le Conseil municipal a approuvé l'opération de restructuration du centre urbain de Saint-Juéry devant se dérouler en trois tranches, a inscrit la tranche 1 dans la programmation de l'année 2011-2 de la convention territoriale d'agglomération de l'albigeois et a approuvé le plan de financement prévisionnel de cette première tranche.

Le montant des travaux tel qu'il résulte de l'appel d'offres lancé par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, maître d'ouvrage de l'opération, est détaillé ci-dessous :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total
Etudes part C2A	244 180	57 930	59 130	361 240
Etudes part commune	56 820	6 070	8 870	71 760
Total études	301 000	64 000	68 000	433 000

Adopté à l'unanimité

Travaux C2A				
Arrêt bus	30 000	0	0	30 000
Voirie	1 076 026	1 076 026	1 076 026	3 228 078
eaux usées	90 541	90 541	90 541	271 623
eaux pluviales	77 528	77 528	77 528	232 584
Eclairage	60 286	60 286	60 286	180 858
Fibre optique	20 188	20 188	20 188	60 564
Total travaux C2A	1 354 569	1 324 569	1 324 569	4 003 707
Travaux commune				
Bâtiment parc relais	226 390	0	0	226 390
Espaces verts	64 400	64 400	64 400	193 200
Eau potable	58 320	58 320	58 320	174 960
électricité	23 304	23 304	23 304	69 912
Total travaux commune	372 414	146 024	146 024	664 462
Total général	2 027 983	1 534 593	1 528 593	5 101 169

Les travaux de la première tranche se sont déroulés sur l'exercice 2012 et sont en cours d'achèvement. Sur l'année 2013, la commune souhaite réaliser l'aménagement de la 2^{ème} tranche comprenant l'avenue Germain Téqui et la place de la Barrière pour un montant total de 1 534 593 euros hors taxes.

La troisième tranche sera programmée en continuité.

Cet aménagement s'inscrit dans l'axe 2 de la convention territoriale relatif à la cohésion territoriale et sociale de l'Albigeois.

Il répond aux mesures 2.1, 2.2 et 2.3 et notamment "la revitalisation des centres-villes, le réaménagement et valorisation de quartiers urbains, l'amélioration du service de transports urbains et la couverture numérique haut débit du territoire".

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, il est demandé :

- d'approuver le nouveau montant issu de l'appel d'offres,
- d'inscrire l'opération de "restructuration du centre urbain de Saint-Juéry – Tranche 2" dans la programmation de l'année 2012-2 de la convention territoriale d'agglomération de l'Albigeois,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour cette deuxième tranche :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Etudes	6 070 €	Région Midi-Pyrénées	30 148 €
Travaux	146 024 €	Département du Tarn	30 148 €
		Etat	30 148 €
		Commune	61 650 €
TOTAL	152 094 €	TOTAL	152 094 €

- de solliciter les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et du Département du Tarn,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le montant de l'opération "requalification de centre ville de Saint-Juéry",

DIT que la tranche 2 de cette opération sera inscrite dans la programmation de l'année 2012-2 de la convention territoriale d'agglomération de l'Albigeois,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant pour la deuxième tranche :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Etudes	6 070 €	Région Midi-Pyrénées	30 148 €
Travaux	146 024 €	Département du Tarn	30 148 €
		Etat	30 148 €
		Commune	61 650 €
TOTAL	152 094 €	TOTAL	152 094 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et du Département du Tarn,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération et des marchés y compris les avenants,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget général et au budget annexe de la commune de Saint-Juéry,

DIT que, le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la commune de Saint-Juéry.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 9 octobre 2012
Jacques LASSERRE
Maire